



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

Date de convocation :
03/09/2020

L'an deux mille vingt et le dix septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Annabelle ALESSANDRIA, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Claudie SERRE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Mélissa OBBIH, Jade SAVOYE, Yassine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

A donné pouvoir : Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Vanessa DENAYRE)

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/62 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION D'URGENCE A LA DRAC OCCITANIE POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE L'HOSPICE D'ILLE SUR TET * CLASSE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Maire rappelle les délibérations du 23 mai 2019 puis du 27 février 2020, qui actaient la réalisation de la restauration de la chapelle de l'Hospice, édifice classé au titre des monuments historiques, avec demande de subventions à la DRAC, tout comme à la Région et au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour la restauration totale de la chapelle.

La consultation des entreprises est en cours et les travaux devraient commencer cette automne. Cependant, au vue de l'état de la couverture, il est nécessaire de faire des travaux d'urgence. Ces travaux de colmatage ont pour objectif d'agir favorablement sur les travaux déjà entrepris et surtout de freiner la dégradation de la couverture avant le début du chantier de conservation-restauration de la toiture de la chapelle de l'Hospice.

Le programme s'élève à 8 182,50 € HT de travaux. Ce projet peut être soutenu par l'Etat (DRAC Occitanie).

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation des travaux de colmatage sur la toiture de la chapelle de l'Hospice, pour un montant de 8 182,50 € HT.

VALIDE le plan de financement suivant :

DRAC OCCITANIE	50 %	4 091,25 €
Autofinancement	50 %	4 091,25 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 10 septembre 2020

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER